

Fisheries and Oceans Canada / Pêches et Océans Canada
ADDENDUM FOUR / ADDENDUM QUATRE
October 6, 2021 / 6 octobre 2021
30000878

General Maintenance Services for Real Property Safety and Security (RPSS) in Newfoundland / Services d'entretien général pour biens immobiliers, protection et sécurité (bips) à terre-neuve.

Questions and Answers / Questions et réponses:

Q1 English

Question

Are we eligible to submit a proposal to execute this scope? Was there an EOI qualification process or is it available to all contractors?

Answer

It is open to all Contractors.

Français

Question

Pouvons-nous soumettre une proposition pour cette offre à commandes? Y a-t-il eu un processus de qualification pour la DI ou tous les entrepreneurs sont admissibles?

Réponse

Cette offre à commandes est ouverte à tous les entrepreneurs.

Q2 English

Question

Our company has the required Security Clearances per 6.1 and 7.2 (i.e Valid DOS and Reliability Status). Is this a requirement of our identified subcontractors or are we able to have our Company Security Officer execute personnel screening for our identified subcontractors personnel?

Answer

Before issuance of a standing offer, the named individuals (subcontractor or not) must have reliability status that has been verified by DFO.

Français

Question

Notre entreprise dispose des autorisations de sécurité requises conformément aux paragraphes 6.1 et 7.2 (c.-à-d. une VOD valide et une cote de fiabilité). Cette exigence s'applique-t-elle à nos sous-traitants désignés ou pouvons-nous demander à notre agent de sécurité de l'entreprise de procéder au filtrage de sécurité du personnel de nos sous-traitants désignés?

Réponse

Avant d'émettre une offre à commandes, les personnes nommées (sous-traitant ou non) doivent détenir une cote de fiabilité qui a été vérifiée par le MPO.

Q3 English

Question

Please clarify "Response Times" as identified in section Annex A Section 1.0 Emergency and Services Call Up. Due to the remote locations of the identified sites in Annex F, the typical response times for Emergency and Routine 'Call-Ups' would likely be considerably higher.

Answer

DFO-RPSS expects a response to an "Emergency" call up request, within an hour, from the #1 ranked contractor, indicating whether they are able to commit to the call up, and their estimated time of arrival (ETA) at the call-up site. This ETA must indicate the contractors intent to travel to the site at once, without delay or intervention, reaching the site within the shortest reasonable amount of time. If the location of the site impedes the contractors ability to reach the site safely, or within the shortest reasonable amount of time, this must be brought to the attention of the Project Authority upon the contractors response to DFO RPSS after issuance of a new call up. If one hour lapses from the initial call-up request and no response is received, or if the #1 ranked contractor indicates that they cannot travel to site, at once, without delay or intervention, DFO-RPS will subsequently move the call-up to the #2 Ranked contractor for action.

For a Routine Call-Up, DRO-RPSS expect the same procedure, but will allow a twenty-four (24)/ one day response window.

DFO-RPSS can provide helicopter resources, where applicable, but these would be at the discretion of the Project Authority and based on the nature and classification of each individual call-up request. By awarding two contractors per area, we are aiming to have our call-ups actioned as quickly as possible.

Français

Question

Veuillez préciser les « délais de réponse » indiqués à la section 1.0 de l'annexe A concernant les commandes subséquentes visant des services urgents. En raison de l'emplacement éloigné des sites indiqués à l'annexe F, les délais de réponse normaux pour les « commandes subséquentes » visant des services urgents ou de routine pourraient être beaucoup plus longs.

Réponse

La BIPS du MPO s'attend à recevoir une réponse à une demande de commande subséquent « d'urgence » dans l'heure qui suit de la part du premier entrepreneur, indiquant s'il peut s'engager à exécuter la commande subséquent ainsi que son heure d'arrivée prévue (HAP) au lieu de la commande. L'HPA doit refléter l'intention de l'entrepreneur de se rendre sur place immédiatement, sans retard ni autre intervention, et d'atteindre le site dans le plus court délai raisonnable. Si, en raison de l'emplacement du site, l'entrepreneur ne peut pas se rendre au site en toute sécurité ou dans le plus court délai raisonnable, il faut le signaler au chargé de projet dès que l'entrepreneur répond à la BIPS du MPO après l'émission d'une nouvelle commande subséquent. Si une heure

s'est écoulée depuis la demande initiale et qu'aucune réponse n'est reçue, ou si le premier entrepreneur indique qu'il ne peut pas se rendre immédiatement sur place, la BIPS du MPO transférera alors la commande subséquente au deuxième entrepreneur pour qu'il y donne suite.

Pour une commande subséquente de routine, nous prévoyons la même procédure, mais nous permettrons une fenêtre de réponse de vingt-quatre (24) heures.

La BIPS du MPO peut fournir des hélicoptères, le cas échéant, mais le fera à la discrétion du chargé de projet et en fonction de la nature et de la classification de chaque demande de commande subséquente. En attribuant deux contrats par secteur, nous visons à faire en sorte que nos commandes subséquentes soient traitées le plus rapidement possible.